



**ARRETE DE VOIRIE
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de DUNIERES

VU la restructuration et l'extension de l'Ecole Publique Jacques Prévert à Dunières (43220) – située au N° 1 bis Rue du Stade - des algécos utilisés comme salles de classes, vont être installés sur le parking du gymnase à partir du vendredi 20 novembre 2020 jusqu'à la fin des travaux,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

VU l'avis technique du Directeur des Services Techniques,

ARRETE N° 2020A0100

Article 1 - Autorisation

Le stationnement des algécos est autorisé sur le parking du gymnase pendant toute la durée des travaux de restructuration et extension de l'école publique Jacques Prévert.

Article 2 – Prescriptions techniques particulières

Le stationnement de tous véhicules sera donc interdit dans cette zone délimitée par des barrières Heras (voir plan ci-joint)

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 – Monsieur le chef de gendarmerie et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à DUNIERES, le 20 novembre 2020
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué Thierry SABOT

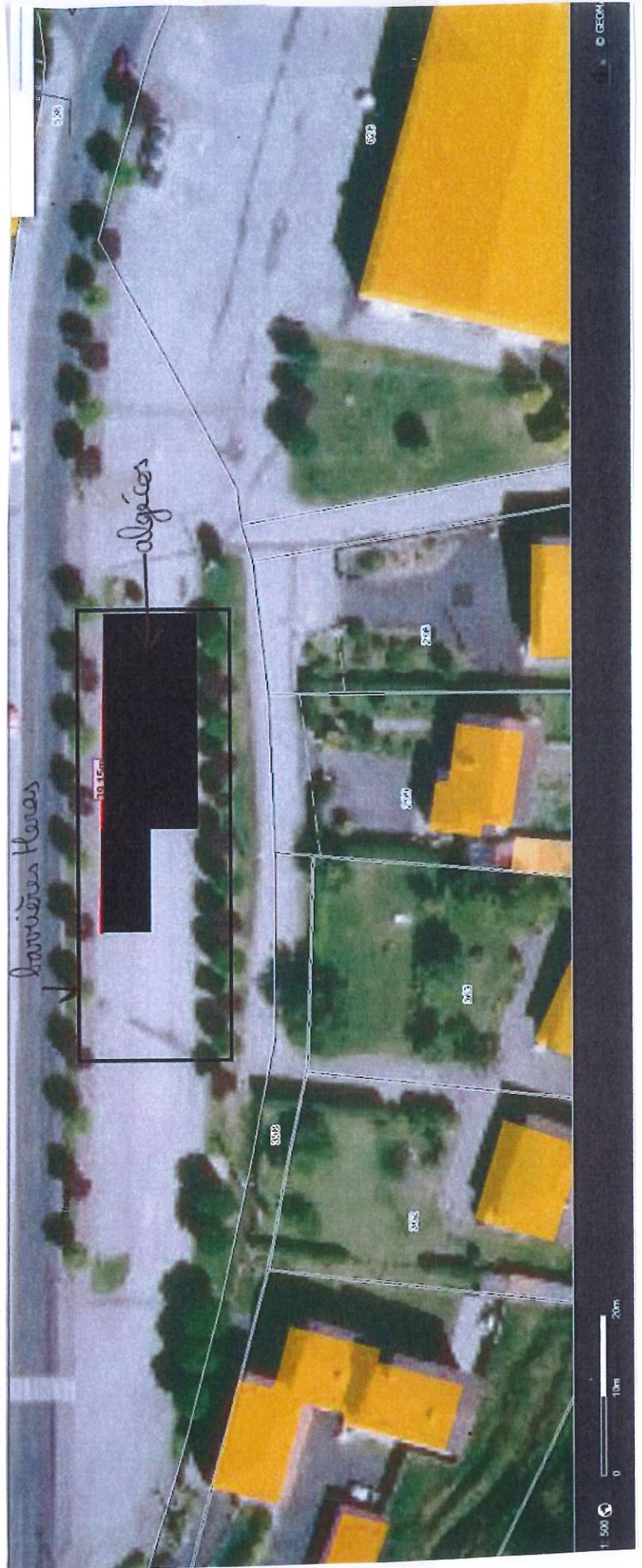
DIFFUSIONS :

- la commune de DUNIERES pour attribution et affichage
- la brigade de gendarmerie pour information



MAIRIE DE DUNIERES

43220 - TÉL. : 04 71 66 80 35 - FAX : 04 71 61 91 28 - E-MAIL : mairie.dunieres@wanadoo.fr



MAIRIE DE DUNIÈRES

43220 - TÉL. : 04 71 66 80 35 - FAX : 04 71 61 91 28 - E-MAIL : mairie.dunieres@wanadoo.fr